

Vous voyez que la tâche est importante et qu'elle est lourde. Aussi, il est vrai que c'est le temps des grèves, mais dans bien des municipalités les secrétaires-trésoriers ne durent que le temps des bonnes saisons au pays de Québec.

---

L'on ignore trop souvent les dispositions interprétatives de la loi scolaire (Article premier du code qui comprend 28 paragraphes).

C'est le lexique de la loi scolaire. Il faut l'avoir toujours sous la main.

---

Voici le titre concernant les inspecteurs d'écoles.

Le secrétaire-trésorier est tenu de vivre en bons termes avec ces dévoués serviteurs de l'état, sous peine d'amende (Article 2574). Il doit leur montrer ses archives et ses comptes; leur fournir tous les renseignements dont ils ont besoin. La charge de l'inspecteur d'écoles est pénible autant que celle du secrétaire-trésorier. Ils doivent s'entr'aider. Celui qui ne fait que passer et celui qui réside dans la municipalité visent au même but: le progrès de l'enseignement primaire. (Article 2522 à 2572).

---

Peut-on être secrétaire-trésorier d'une municipalité scolaire, et ne pas savoir comment telle municipalité vient au monde (2589 à 2594) ? Oui.

Pierre, un jour, est nommé secrétaire-trésorier d'une municipalité rurale nouvellement formée d'une cornière de la municipalité de XX... , que le conseil pressurait, opprimait. — L'oisillon avait fait ses plumes... — Pierre, qui est le premier dans son village, le jour fixé pour les élections des commissaires d'écoles, fait assembler tout son monde, choisit cinq des plus huppés, désigne leur président, et le voici lui-même doublement secrétaire-trésorier. — Puisqu'on est une municipalité municipale, on est aussi une municipalité pour les écoles !

Les enfants ont cette logique, — que je ne méprise pas. Mais il y a la loi, que les hommes s'emploient à fabriquer, dès qu'ils ont dépassé l'âge de raison... Le monde n'aime pas les lois qu'il a apportées en naissant...

---

Comment naissent les municipalités ? — Je vous ai fait assister à une naissance dans l'ordre de nature. Dans l'ordre organisé, il faut pour créer une municipalité, un certain cérémonial. Les municipalités scolaires ne se reproduisent pas comme la fougère. Il y faut la main du jardinier, qui ne bouture et ne greffe qu'au besoin, et selon les procédés actuellement en usage, bien définis par le code.